



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E179182

VALABLE JUSQU'AU 17/11/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/09/2018

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 2018B00708

Siret : 842 677 866 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 00 62159/C

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F71768N1247000/001 536344/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F71768N1247000/001 536344/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : SCHROEDER ET JACKSON

48 RUE JEAN MERMOZ
48 A 50
59920 QUIEVRECHAIN

Téléphone : 03 27 45 41 01

Portable : 07 81 86 36 74

Fax : 03 27 45 49 81

Site Internet : www.schroederjackson-chauffage.fr

E-mail : don.jackson59@gmail.com

Responsabilité légale :

BOULIEZ LAURENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/10/2021
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	05/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/10/2021
o Chaudière bois	05/04/2023
o Poêle ou insert bois	05/04/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	22/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.